

le

|  |
| --- |
| A  Madame, Monsieur |

**Objet : Résultat à la commission de recrutement de la section sportive scolaire pour l’entrée en 6ème**

Madame, Monsieur,

Votre enfant a sollicité le collège afin d’obtenir une inscription en section sportive scolaire .

Ce courrier ne porte que sur les résultats aux tests. Il n’indique, en aucun cas, que votre enfant est admis au collège, dans la section sportive scolaire sollicitée.

La commission de recrutement de la section sportive . du collège . s’est réunie le et a pris la décision suivante :

La candidature de votre enfant a été retenue à l’issue des tests de sélection.

**Rappel : La réussite aux tests de sélection ne signifie pas l’inscription au collège dans la section sportive scolaire, de manière automatique.**

La section sportive scolaire, étant une section à recrutement contingenté, doit faire l’objet d’une demande de dérogation pour les élèves du secteur et hors secteur.

L’inspecteur d’académie - directeur académique des services de l’Éducation nationale de l’Ardèche procédera à l’affectation de votre enfant dans la section sportive sollicitée **en fonction des places disponibles et du classement aux tests.**

Si votre enfant ne relève pas du secteur et n’a pas été affecté dans cette section sportive par l’inspecteur d’académie - directeur académique des services de l’Éducation nationale de l’Ardèche, il sera affecté dans son collège de secteur.

Vous recevrez une réponse à compter du 07/06/2024.

La candidature de votre enfant n’a pas été retenue à l’issue des tests de sélection pour les motifs suivants :

Par conséquent, l’inscription en 6ème à la rentrée 2024 se fera dans son collège de secteur.

Cachet et signature

du chef d’établissement